

📌 RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE : DANGER !
📌 L'APRÈS C'EST MAINTENANT 📌 SOLIDARITÉ, DIGNITÉ ET ACCÈS AUX SOINS

LA MUTUELLE SMH TIENT SPÉCIFIQUEMENT DANS CETTE LETTRE D'INFORMATIONS À RAPPELER SON AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DES MUTUELLES DE FRANCE.



Dans cette période particulière, les enjeux de la perspective d'un système de santé de haut niveau, solidaire sont plus que jamais essentiels. Les prises de position et les engagements sont importants au regard d'une actualité riche. Les Mutuelles de France veillent.

📌 RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE : DANGER !



Moins solidaire, moins protectrice, plus chère !

L'ordonnance du 17 février 2021 sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires aura un impact direct sur la protection sociale de 5,56 millions d'agents publics, titulaires ou contractuels, ainsi que sur celle de leurs ayants droits et des retraités. Comme avec la "généralisation de la complémentaire santé" de 2016, portant sur les salariés du secteur privé servant de modèle au dispositif aujourd'hui envisagé, cela risque de se traduire par :

- Une réduction de la protection des agents ;
- Une fragmentation croissante de la population couverte qui entraîne un affaiblissement de la solidarité intergénérationnelle en laissant les retraités à l'extérieur du dispositif.

Aujourd'hui, nos mutuelles de fonctionnaires proposent des garanties élaborées au fil du temps afin de répondre aux besoins spécifiques des agents publics.

Or, cette réforme met à mal ces solidarités historiques. Elle crée une concurrence accrue entre les mutuelles et ouvre la porte aux comportements prédateurs des assurances et des courtiers¹. Comme dans le secteur privé en 2016, le projet du gouvernement prolonge le travail de sape des solidarités. La partition du risque, au profit d'une logique purement assurantielle et anti-solidaire, se fait au détriment des retraités, laissés au bord du chemin.

Les Mutuelles de France défendent un modèle solidaire. À l'opposé de la logique induite par l'ordonnance, les Mutuelles de France estiment que les contrats collectifs à adhésion obligatoire ne sont pas une solution mais plutôt un risque pour la solidarité et une entrave à la liberté de choix.

LES MUTUELLES DE FRANCE DEMANDENT :

- ➔ Que le dispositif de "labellisation", à l'œuvre dans la fonction publique territoriale, et permettant d'identifier des acteurs vraiment solidaires, soit étendu à l'ensemble des trois versants de la fonction publique ;
- ➔ Que la prise en charge des soins, requise pour entrer dans le label, soit d'un bon niveau et respecte notamment les besoins spécifiques des agents publics ;
- ➔ Que la part employeur soit évaluée non seulement en proportion de la cotisation mais aussi en valeur absolue, afin d'éviter l'appauvrissement des couvertures santé ;
- ➔ Que la solidarité intergénérationnelle soit assurée en intégrant les retraités et en réduisant l'écart de tarif entre actifs et retraités ;
- ➔ Que les employeurs prennent également en charge, pour les trois fonctions publiques, les contrats prévoyance à hauteur de 50% ;
- ➔ Que, dans une logique d'égalité, tous les personnels travaillant dans les structures publiques, quels que soient leurs statuts titulaires ou contractuels, soient effectivement inclus ;
- ➔ Que soient maintenus les dispositifs historiques et réglementaires existants (par exemple, les soins gratuits pour les hospitaliers) ;
- ➔ Que les modalités de sélection des offres soient clairement définies et permettent pleinement au dialogue social de s'exprimer et aux organisations syndicales de jouer leur rôle.

Enfin, la FMF invite le mouvement mutualiste à respecter les positions historiques des mutuelles de fonctionnaires, quel que soit l'employeur public concerné. Si des appels d'offres portaient sur des périmètres trop larges, nous encouragerions des réponses communes et partagées.

Pour les Mutuelles de France, la priorité reste de maintenir une Sécurité sociale de haut niveau pour les agents publics comme pour tous les assurés sociaux. Il s'agit d'éviter que la réforme n'accroisse les injustices sociales et les inégalités.

La mutuelle SMH, particulièrement sensible à la question de protection sociale des fonctionnaires est présente dans le combat et le travail mené sur ce sujet aux côtés des Mutuelles de France !

¹ Le rapport de l'Inspection générale des finances, publié en juin 2019 pointait par exemple la "sélection des adhérents de la part des Organismes complémentaires entrants" par opposition aux mutuelles historiques.

L'APRÈS C'EST MAINTENANT : IL FAUT METTRE LA POPULATION, TOUTE LA POPULATION, "EN SÉCURITÉ SOCIALE"



Pour les Mutuelles de France , il faut sortir la santé de toute logique lucrative, et faire des vaccins "un bien commun de l'Humanité !"

La vaccination est un acte de protection et de solidarité et la découverte du vaccin représente une avancée significative pour enrayer cette crise. Enjeu national, la vaccination est aussi un défi à l'échelle internationale. Il n'est pas imaginable d'avoir un traitement différent selon les peuples, d'autant plus si l'on veut éviter les mutations et une forme de résistance du virus.

La levée des brevets doit s'organiser.

Un pôle public du médicament et des produits de santé doit être créé et l'industrie pharmaceutique relocalisée.

Source : extraits, www.mutuelles-de-france

SOLIDARITÉ, DIGNITÉ ET ACCÈS AUX SOINS

« Nous ne sommes pas face à une "crise des réfugiés", mais face à une crise de l'accueil des réfugiés », s'insurgent les Mutuelles de France.

Réfugiés en France pour échapper à la misère, à la guerre ou aux persécutions, sans ressources financières, les demandeurs d'asile doivent pouvoir accéder aux soins. La santé est un droit fondamental et universel. La dignité humaine, celle des demandeurs d'asile et la nôtre, est en jeu.

Or, est publié 24h après la mise en place du deuxième confinement, le décret du 30 octobre 2020. La réduction du mécanisme de prolongation des droits à la prise en charge des frais de santé par l'assurance maladie vient fragiliser l'accès aux soins des personnes étrangères.

Un non-sens, car tout obstacle aux soins revient également à favoriser la propagation de la COVID 19.



Face à cela et en cohérence avec les principes mutualistes d'humanité et de solidarité,

LA FÉDÉRATION DES MUTUELLES DE FRANCE DEMANDE :

- ➔ La mise en œuvre d'un droit universel à la santé : universel, c'est-à-dire, sans condition. Aucune.
- ➔ Un accueil inconditionnel des femmes et hommes qui, contraints de fuir leurs pays, traversent la Méditerranée ou l'Europe pour y trouver refuge.

Source : extraits, www.mutuelles-de-france



La mutuelle SMH soutient le Secours populaire, Médecins du monde, ADRA ou encore Salam.

Toutes ces associations ont en commun la mobilisation pour un accompagnement de personnes isolées, en rupture avec le système. Leurs objectifs : préserver leur dignité, et leur permettre l'accès aux droits fondamentaux.

Nous tenions à remercier les nombreux adhérents qui ont été sensibles aux collectes diverses pour les réfugiés du Nord Littoral.

Dans le magazine Viva de Juin 2021, nous vous donnons l'occasion de partager leur quotidien grâce à l'accueil de Médecins du monde un jour de maraude.

Pour plus d'actualités www.smh.fr 24 h/24 h, 7 j./7 j., 365 j./365 j.



NOUS CONTACTER :

Avec la période incertaine de crise sanitaire, les mutuelles SMH et MDGOSS s'adaptent. Pour en savoir plus au jour le jour sur nos conditions d'accueil, rendez-vous sur www.smh.fr, espace adhérents, "covid 19 – nos conditions d'accueil et de soins".

Mutuelle SMH, Parc Eurasanté Ouest,
310 avenue Eugène Avinée 59120 Loos
Tél. : 03 20 10 97 10 | Fax : 03 20 10 97 11
contact@smh.fr | www.smh.fr